

**SNCF IMMOBILIER**  
DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE  
HAUTS DE FRANCE – NORMANDIE  
Pôle Gestion d'Actifs  
Immeuble Perspective – 7ème étage  
449, Avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Direction départementale des territoires de l'Oise  
Bureau de l'environnement  
40 rue Jean Racine  
60000 Beauvais

**Nos réf** : DITHDFN 2026-0189  
Affaire suivie par : Sébastien François

Lille, le 17 février 2026

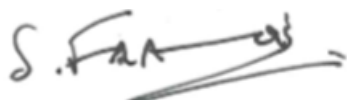
**Objet** : parc éolien Les Moulins de Mery

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 16 février 2026, vous nous transmettez pour avis l'installation d'un parc éolien sur la parcelle cadastrée ZV n°16, 20, ZT N° 10, 12, 20 et ZW 24, située sur la commune de Méry-La-Bataille.

Après examen des documents fournis, le projet ne se situe pas dans le périmètre d'application de la servitude T1. La SNCF n'est donc pas concernée par ce permis de construire qui n'affecte pas son domaine foncier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.



**Sébastien François**  
Référént Patrimoine

